

SEANCE PLENIERE DES 14, 15 et 16 FEVRIER 2007

RAPPORT N°CR 29-07

Révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France

Amendement sur le texte du rapport du projet du SDRIF

Chapitre 3.2.3 – page 145, paragraphe 2

Modifier comme suit : « le territoire de la Vallée scientifique et technique de la Bièvre, porté notamment par les Communautés d'Agglomération du Val de Bièvre, des Hauts de Bièvre et Sud de Seine, ainsi que par la ville de Paris est un territoire stratégique du SDRIF. Il appuie sont développement sur les Résidences universitaires -notamment la Cité Universitaire Internationale de Paris-, le commissariat à l'énergie atomique, la recherche médicale, le pôle de compétitivité Medicen Santé, plusieurs grandes écoles. Le SDRIF définit plusieurs orientations pour ce territoire : son développement économique et universitaire tourné vers la recherche scientifique et la santé devra être conforté. **La Résidence Universitaire d'Antony située à proximité immédiate d'infrastructures de transports en commun doit se voir garantir l'usage de ses sols à l'hébergement étudiant. (...) »**

Exposé des motifs :

- La Résidence Universitaire d'Antony, la plus grande de France, a une capacité d'accueil de 2500 places. Elle est dotée d'un restaurant universitaire, d'un dispensaire, d'un centre sportif, d'équipements culturels ouverts sur la ville et de près d'une vingtaine de groupes d'études gérés par les étudiants. La présence de toutes ces infrastructures rendues possible par le nombre d'étudiants hébergés en fait un véritable lieu de vie et d'échange.
- Les logements étudiants gérés par le CROUS permettent aux étudiants d'avoir une chambre pour un loyer assez faible, de 128 à 208 € pour un T2. Le CROUS assure ainsi sa vocation sociale ce qui n'est pas le cas dans le logement étudiant privé, bien plus onéreux, pour des appartements à peine plus grands.
- Soucieux de la mission sociale de la RUA et de la nécessité de répondre à une forte demande de logement étudiant, les élus de la Région souhaitent que soit mis en œuvre, pour maintenir une politique de site préservant une capacité d'accueil équivalente à celle existante, un programme de réhabilitation ambitieux.
- Il s'agit de maintenir au CROUS de Versailles la maîtrise de son Foncier contre toute tentative d'opération d'aménagement qui verrait ces terrains utilisés pour des constructions de bureaux ou des logements de standing.